

Privatisation rampante et gouvernance universitaire

« **Privatiser les profits et socialiser les pertes** », c'est bien ce à quoi nous assistons au Québec depuis la mise en place d'un gouvernement de droite avec à sa tête un chef notoirement conservateur, qui a entrepris la démolition systématique du modèle social québécois, construit lors de la « Révolution tranquille » des années soixante. Ces services publics sont jugés trop progressistes et trop coûteux, surtout pour l'Amérique du Nord, il faut donc les réduire.

Notre système scolaire moderne et accessible à tous est mis à mal par un ensemble de mesures administratives et de loi qui s'attaquent tant au financement des institutions qu'à leur organisation. L'enseignement supérieur est particulièrement visé.

C'est par le biais d'un modèle de gestion baptisé « saine gouvernance » - nouveau masque idéologique de la mise en tutelle ministérielle - que le gouvernement québécois veut imposer aux institutions universitaires son modèle néolibéral.

Mais comment faire pénétrer dans la « modernité » néolibérale, ces administrations universitaires jugées trop « archaïques »? Tel était le défi de notre ministre. La réponse lui est soufflée à l'oreille par un groupe de travail d'HEC Montréal dirigé par le professeur Toulouse qui a puisé son inspiration dans les modes de gestion autoritaires inspirés des entreprises privées de la fin du XIXe siècle. Il s'agit de concevoir les établissements universitaires comme des entreprises au service strictement de l'économie. L'éducation cesse d'être considérée comme un bien public profitant à la société dans son ensemble, pour devenir un produit de consommation individuelle source de profit.

Pour ce faire, il faut viser la composition des conseils d'administration des universités. La stratégie est simple. Pour reprendre le contrôle de ces institutions d'enseignement supérieur jugées beaucoup trop autonomes, il faut réduire considérablement le poids décisionnel des membres de la communauté universitaire, traditionnellement majoritaire dans les conseils d'administration.

Les enseignants, chercheurs, personnels de soutien, professionnels et étudiants devront abandonner leurs pratiques de collégialité démocratique et perdre leur majorité. Même si nous avons toujours eu, comme organisation syndicale, un regard critique sur le fonctionnement de ces Conseils universitaires, la perte d'une collégialité, même imparfaite, risque d'être lourde de conséquences. Ajoutons que l'argument d'un dangereux monopole des membres de la communauté siégeant dans les conseils d'administration est totalement grotesque. Ils n'ont jamais constitué un bloc homogène, ce qui, au contraire, devrait être considéré comme une garantie de débats démocratiques. Mais, pour le ministère de l'Éducation, les membres de la communauté universitaire ne sont plus jugés aptes à participer pleinement aux grandes décisions et orientations stratégiques de leur établissement du fait même de leurs statuts de salariés, il faut donc les en écarter le plus possible.

Ce sera l'objectif du projet de loi 107 que la ministre de l'Éducation déposera en automne 2008, prétextant le nécessaire besoin de redditions de compte quant à l'utilisation des fonds publics, un argument de poids, il est vrai, auprès de l'opinion publique. Il lui fallait, à tout prix, « moderniser » le système de gestion des universités québécoises pour qu'il produise mieux et à moindre coût permettant un désengagement des pouvoirs publics dans le financement des universités.

L'option choisie pour parvenir à ces fin est de recruter les deux tiers des membres des conseils d'administration parmi des personnes extérieures, dite « indépendantes », et provenant du milieu des affaires. Le pari sulfureux de la ministre est de miser sur les convictions néolibérales de ces nouveaux membres extérieurs « indépendants ». Ils pourront infléchir plus aisément la gouvernance des établissements en érigeant comme principe structurant la rentabilité immédiate, au détriment de la qualité de l'enseignement. En effet, le grand danger de ce bricolage organisationnel, provient de l'ignorance de ces membres externes de l'importance des enjeux pédagogiques et de recherches, spécifiques aux établissements d'enseignement supérieur. Pire, leurs motivations à siéger sont très loin des préoccupations des étudiants et des enseignants. Ils sont totalement insensibles à une organisation du travail harmonieuse et respectueuse pour les employés de l'université permettant de maintenir un climat propice à un enseignement de qualité. Seuls leur importent les chiffres des dépenses, le nombre de diplomations, le profit tiré des brevets et la place de l'établissement dans le palmarès international.

Cette nouvelle approche ne pourra que nuire à la liberté académique, elle modifiera les activités d'enseignement et de recherche ainsi que les conditions de travail des différents salariés, compromettant la collégialité et accentuant la précarité du personnel. Les universités évolueront désormais dans un «quasi-marché concurrentiel» mettant à mal toute idée de communauté des savoirs, risquant même de perdre, si on n'y prend garde, la nécessaire distance critique dans l'élaboration et à la diffusion de ce savoir.

Face à ce danger de privatisation rampante, la résistance s'est organisée.

Au plan national, notre fédération, la FNEEQ-CSN, a pris une part déterminante dans les travaux de la Table des partenaires universitaires (TPU) qui regroupe les associations étudiantes et les syndicats de professeurs, de chargés de cours, de chercheur, de professionnel, des personnels de soutien opposés au projet de loi.

Ce regroupement historique d'étudiants et de personnels universitaires d'origine et d'opinion aussi différentes a ébranlé le pouvoir et secoué l'opinion publique devant les appétits destructeurs des puissances financières capitalistes.

Devant une opposition générale de tout le milieu universitaire, le projet de loi 107 est retiré. Après une démagogique consultation de quelques mois, il réapparaît en juin 2009 sous le sigle de projet de loi 38. Bien entendu, à quelques détails près, c'est la copie conforme de la première mouture. Très déconnectée de la communauté universitaire québécoise, la ministre Michèle Courchesne s'entête et traite avec beaucoup de suffisance les représentants des diverses organisations de l'enseignement supérieur qui présentent leur mémoire critique à la commission parlementaire sur l'éducation.

Se sentant particulièrement visés, les syndicats de chargés-es de cours se sont eux aussi fortement mobilisés contre le projet de loi. C'est dans le cadre du Regroupement université, organisation qui rassemble les syndicats affiliés à la FNEEQ, que nous avons élaboré notre réponse théorique et militante aux provocations idéologiques des néolibéraux au pouvoir et mis sur pieds des stratégies de mobilisation.

Chaque syndicat, sur le plan local, s'est organisé pour diffuser et promouvoir ces positions dans leur communauté respective. Nous avons particulièrement mis l'accent sur la consolidation et la bonification de la collégialité comme principe central d'une bonne gouvernance.

Chez nous, à l'Université Laval, c'est au travers du *Regroupement des associations et des syndicats de l'Université Laval* (le RASUL), qui représente plus de 50 000 personnes travaillant ou étudiant à l'Université Laval que l'action de résistance s'est organisée. Malgré nos différences, nous avons pu rédiger une déclaration commune, mettant en avant notre refus d'accepter ce modèle de gouvernance et notre détermination à défendre le statut de service public de notre université. Nous avons pu préciser que nous étions favorables à la présence de membres externes dans notre Conseil d'administration, à condition que leur nombre s'équilibrent avec celui des membres internes et que leurs origines soient diversifiées et provienne de différents milieux de la société civile tels que l'éducation, la culture, les organismes communautaires et pas seulement du monde des affaires. C'est pour nous la garantie de préserver la mission fondamentale de l'université qui doit répondre à ce que la société, dans son ensemble, attend d'elle.

Provenant de toutes les régions du Québec, un front uni s'est dressé contre ce nouveau projet de loi 38. Tous les rassemblements militants et toutes les actions d'information et de mobilisation organisés par nos associations et syndicats ont fait reculer le gouvernement, qui a dû suspendre, pour la seconde fois, son projet de loi. Nous attendons de pied ferme la nouvelle mouture du projet qui sortira, si elle sort, de la boîte à malice ministérielle...

Quelques remarques pour finir. Ce que nous apprend la lutte contre ce gouvernement est que son obstination à détruire les services publics est proportionnellement inverse à notre capacité de résister. Une trop grande opposition à ses projets de démantèlement fait provisoirement reculer le pouvoir en place. Ne pouvant utiliser la violence physique, comme dans d'autres régions du monde, les forces néolibérales se doivent d'utiliser le conditionnement médiatique pour mener leur guerre idéologique. La concentration des médias papier et audiovisuels entre les mains d'un très petit nombre d'industriels vendus aux thèses néolibérales devient inquiétante pour la liberté d'expression au Québec. Mais c'est un autre sujet...

Terminons néanmoins par une note positive. Le dossier de la gouvernance à permis de resserrer les liens entre nos différentes organisations syndicales et estudiantines, tant sur le plan national que local. Cela devrait faciliter les prochaines alliances pour affronter les prochains défis. L'ont peut déjà voir venir la question de **l'augmentation des frais de scolarité** qui sera, n'en doutons pas, une des nouvelles formes que prendra au Québec la privatisation rampante de l'enseignement supérieur.

Puma Freytag
Le 12 août 2010